



Numérisation

# Bonne nouvelle du Conseil fédéral: la réglementation de l'IA doit s'appuyer sur des instruments éprouvés

12.02.2025

---

## D'un coup d'oeil

### L'essentiel en bref

- Le Conseil fédéral a présenté une analyse complète de la réglementation de l'intelligence artificielle (IA) en Suisse et a choisi une orientation relative à cette dernière.
- L'économie salue cette décision: pour réglementer l'IA, la Suisse doit miser sur le cadre juridique existant et ne l'adapter que de manière ciblée.
- Ce n'est qu'avec des règles pérennes et basées sur des principes que la population et les entreprises pourront bénéficier pleinement de cette nouvelle technologie.

Le Conseil fédéral a publié son état des lieux tant attendu sur la réglementation de l'IA en Suisse. La principale conclusion du point de vue de l'économie est que l'IA ne se trouve pas dans une zone de non-droit car nombre de nos lois sont déjà «IA-ready». Les interventions réglementaires devraient se limiter à des améliorations ponctuelles. C'est pourquoi nous saluons l'orientation choisie par le gouvernement, qui veut agir avec discernement.

## Réguler le processus, pas l'outil

Une réglementation suisse de l'IA devrait maximiser les opportunités, tout en minimisant les risques. Nous n'y parviendrons pas en bridant la technologie afin d'empêcher d'emblée l'apparition de problèmes. Au lieu de cela, il faut des réponses sectorielles très ciblées si d'éventuelles lacunes concrètes ou des développements erronés apparaissent. Car de nombreuses questions liées à l'IA peuvent d'ores et déjà être traitées par les lois existantes.

C'est également la conclusion à laquelle parvient le Conseil fédéral dans son communiqué de presse. Il souhaite poursuivre l'approche réglementaire sectorielle en matière d'IA et ne miser sur des mesures intersectorielles que dans quelques domaines touchant aux droits fondamentaux. Il faut saluer le fait que des mesures telles que des accords de branches ou des obligations d'auto-déclaration doivent être mises en œuvre en plus de la voie légale. Cette démarche est clairvoyante. Le gouvernement se réfère à juste titre à la grande stabilité de notre cadre juridique: «Le paysage normatif technologiquement neutre de la Suisse offre une base stable pour répondre au développement de l'IA.» (source: État des lieux sur la réglementation de l'intelligence artificielle, p. 26)

## Emprunter une «voie suisse» compatible avec l'UE

La Suisse est un site de haute technologie, qui dispose d'un excellent «biotope IA». Cela inclut un excellent système de formation et de recherche, un dispositif de formation dual remarquable, une main-d'œuvre bien formée, des entreprises innovantes et agiles ainsi que de bonnes infrastructures de communication. Cela génère des emplois, des recettes fiscales et de l'innovation pour la place économique suisse. Une réglementation de l'IA technologiquement neutre et ciblée doit continuer à renforcer et à développer ces facteurs de succès. Parallèlement, il faut une réglementation compatible avec les réglementations étrangères, notamment celles de l'UE, afin d'éviter la création de nouvelles entraves au commerce. Une réglementation suivant le modèle de l'UE («AI Act») doit toutefois être rejetée. Un encadrement trop strict ou trop détaillé pourrait freiner l'innovation et augmenter un désavantage concurrentiel par rapport aux pays qui ont une réglementation moins sévère. L'exemple de l'AI Act le montre de manière exemplaire. Selon les experts, réglementer a priori pourrait même mettre en péril la capacité d'innovation de l'Europe. La Suisse peut tirer profit de ces expériences. L'AI Act offre certes des idées inspirantes, mais il n'est pas judicieux d'en faire un simple «copier-coller». Notre pays peut et doit suivre sa propre voie, une voie qui reconnaît les spécificités suisses tout en garantissant la compatibilité avec les principaux partenaires commerciaux, en particulier l'UE.

Le Conseil fédéral a donc raison de ne pas vouloir reprendre l'AI Act de l'UE. Celui-ci n'est pas transposable sans autre à la Suisse, même si les entreprises suisses actives dans l'UE sont concernées par les règles qui y figurent. (source: [Analyse juridique de base dans le cadre de l'état des lieux sur les approches de régulation en matière d'intelligence artificielle](#), p. 129)

## Assurons dès aujourd'hui notre «rente IA»!

En collaboration avec des organisations partenaires, economiesuisse a réalisé en automne 2024 deux études sur le potentiel économique de l'IA. Le verdict est sans appel: l'IA sera un énorme «accélérateur de prospérité» dans les décennies à venir et nous aidera à relever les défis de notre temps. De la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au changement climatique, en passant par les assurances sociales et les soins de santé. Mais seule une approche de cette nouvelle technologie axée sur les opportunités conduira au succès. Il est crucial que notre pays s'assure sa «rente IA».



**Angela Anthamatten**

Responsable suppléante du Département Concurrence et Réglementation



**Lukas Federer**

Responsable du département Énergie, environnement, infrastructures et numérisation, membre de la direction élargie